



COMMISSION EUROPEENNE

Bruxelles
C(2011) XXX

DÉCISION D'EXECUTION DE LA COMMISSION

du (...)

modifiant la décision C(2010) 9725 de la Commission du 22 décembre 2010 relative au financement d'actions d'aide humanitaire d'urgence en Afrique de l'ouest sur le budget général de l'Union Européenne

ECHO/-WF/BUD/2010/03000

DÉCISION D'EXECUTION DE LA COMMISSION

du (...)

modifiant la décision C(2010) 9725 de la Commission du 22 décembre 2010 relative au financement d'actions d'aide humanitaire d'urgence en Afrique de l'ouest sur le budget général de l'Union Européenne

ECHO/-WF/BUD/2010/03000

LA COMMISSION EUROPEENNE,

vu le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹, et en particulier ses articles 2 a) et 15(3),

considérant ce qui suit:

- (1) La décision C(2010) 9725 de la Commission, adoptée le 22 décembre 2010, prévoit le financement d'actions humanitaires d'urgence en Côte d'Ivoire et dans les pays avoisinants (Libéria, Guinée, Ghana, Burkina Faso et Mali), pour un montant de 5.000.000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union européenne. La période de mise en œuvre des actions humanitaires a débuté le 16 décembre 2010 pour une durée de 6 mois.
- (2) Une détérioration massive récente de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, avec notamment une recrudescence d'affrontements violents à Abidjan depuis le 24 février 2011 et l'extension du conflit armé à l'Ouest du pays, a entraîné des besoins supplémentaires et une dégradation soudaine de la situation humanitaire.
- (3) En Côte d'Ivoire, des déplacements supplémentaires de population sont reportés à l'Ouest et à Abidjan, les organisations humanitaires sur place estimant à plus de 300.000 le nombre de personnes déplacées dans le pays. Face à ces nouveaux déplacements de population, les besoins en abris temporaires et de biens de première nécessité augmentent rapidement et une aide d'urgence pour ces familles ainsi que celles qui les accueillent doit être rapidement mise en place à plus grande échelle. Le contexte sécuritaire actuel est ainsi extrêmement tendu et de plus en plus violent. Il fait craindre une nouvelle détérioration générale de la situation. La fluidité de ce contexte rend par ailleurs nécessaire un renforcement de la capacité des organisations humanitaires à suivre les mouvements de population, à évaluer leurs besoins et à mettre en place des réponses d'urgence mobiles et adaptées au contexte.
- (4) Le contexte est caractérisé, de surcroît, par une dégradation des conditions sanitaires, qui a des conséquences directes sur les conditions de vie des populations civiles. Une épidémie de choléra a éclaté en janvier 2011 à Abidjan, avec au 3 mars 509 cas

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1 à 6.

recensés² parmi lesquels 12 décès, alors que la saison des pluies approche. Une épidémie de rougeole est également en cours dans le district sanitaire d'Adiaké (47 cas recensés). Les risques de propagation de ces épidémies sont élevés du fait de cette dégradation, de l'approche de la saison des pluies et d'une vulnérabilité accrue des populations en cas de déplacement ou d'affrontements. Sur le plan socio-économique, les prix des produits frais continuent d'augmenter dans la capitale. Des ruptures d'approvisionnement sont reportées pour le gaz et le pétrole tandis que l'accès à des services essentiels comme la santé est perturbé par des difficultés matérielles et le départ du personnel qualifié dans certaines régions. Les coupures d'électricité deviennent plus fréquentes.

- (5) Au niveau de la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en denrées alimentaires fait face à de nombreuses difficultés. Le flux des produits entre le Nord et le Sud est significativement ralenti, les prix augmentent drastiquement depuis novembre 2010 et les sources de revenus sont affectées par le ralentissement économique et financier, entraînant une réduction du pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, dans certains cas (suite à des affrontements armés notamment), les récoltes et stocks alimentaires ont été perdus et la disponibilité des semences diminuée. La période de soudure sera ainsi plus précoce et plus longue que les années précédentes et la campagne agricole de 2011 déjà menacée. La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables commence à se détériorer alors que peu de programmes nutritionnels et de sécurité alimentaire sont en place pour le moment.
- (6) Dans les pays limitrophes, 8.000 réfugiés ont été enregistrés au Libéria depuis janvier 2011³ ou sont encore en cours d'enregistrement, principalement dans la région de Nimba, vers laquelle des affrontements récents dans l'ouest de la Côte d'Ivoire est en train d'entraîner l'arrivée d'une nouvelle vague de personnes, à raison de jusqu'à parfois plusieurs milliers de nouveaux réfugiés chaque jour. Des régions jusqu'ici relativement épargnées, comme le Grand Gedeh, commencent à recevoir des réfugiés. Au total, la population réfugiée au Liberia est estimée actuellement à 80.000 personnes, alors que la réponse humanitaire se met lentement en place et que seulement 500 personnes ont été relocalisées dans un camp d'accueil à ce jour. L'arrivée de réfugiés dans les autres pays avoisinants est plus limitée mais augmente de manière constante et pourrait évoluer rapidement en cas d'affrontements plus généralisés en Côte d'Ivoire. Des pays additionnels ont commencé à recevoir des réfugiés, comme par exemple le Togo, le Niger et le Nigeria qui n'étaient pas couverts par la décision C(2010)9725 et qui doivent maintenant mettre en place une réponse d'urgence.
- (7) Le nombre total de déplacés internes et de réfugiés se monte ainsi à environ 350.000 personnes. Le montant initial de 5.000.000 EUR ne permet pas de répondre aux besoins supplémentaires créés par la détérioration de la situation sécuritaire, socio-économique et sanitaire et les nouveaux déplacements de population.
- (8) Il est par conséquent nécessaire d'augmenter le budget alloué à la décision C(2010) 9725 d'un montant de 25.000.000 EUR provenant de l'article budgétaire 23 02 01 et d'élargir le champ géographique de cette décision pour y inclure le Togo, le Niger et Nigeria.

² Source : Organisation mondiale de la Santé (OMS).

³ Source : Haut-commissariat aux Réfugiés - UNHCR (chiffre publié le 25 février 2011).

- (9) La présente décision constitue une décision de financement au sens de l'article 75 du Règlement financier (EC, Euratom) n° 1605/2002⁴, de l'article 90 du Règlement établissant les modalités d'exécution du Règlement financier (EC, Euratom) n° 2342/2002⁵, et de l'article 15 des règles internes sur l'exécution du budget général de l'Union européenne⁶.
- (10) Conformément à l'article 17, paragraphe 2 du règlement du Conseil (CE) n° 1257/96, le comité d'aide humanitaire a donné un avis favorable le 15 mars 2011,

DECIDE:

Article unique

La décision C(2010) 9275 est modifiée comme suit:

1. L'article 1 paragraphe 1 est remplacé par le texte suivant :

"1. Conformément aux objectifs et principes généraux de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente décision un montant total de 30.000.000 EUR en faveur d'actions humanitaires d'urgence en Afrique de l'Ouest au titre de l'article budgétaire 23 02 01 du budget général de l'Union Européenne."

2. L'article 1 paragraphe 2 est remplacé par le texte suivant:

"2. Conformément à l'article 2 a) du Règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil, l'objectif principal de cette décision est de sauver, préserver des vies et réduire les souffrances des populations touchées par les violences postélectorales en Côte d'Ivoire. Les actions d'aide humanitaire de cette décision seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant :

Fournir une aide multisectorielle aux victimes de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et aux personnes déplacées dans les pays limitrophes (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria et Togo) et soutenir les activités de préparation.

Le montant total de cette Décision est attribué à cet objectif spécifique."

Fait à Bruxelles, le

Par la Commission

[...]

Membre de la Commission

⁴ JO L 248, 16.9.2002, p.1.

⁵ JO L 357, 31.12.2002, , p.1.

⁶ Décision de la Commission du 5.3.2008, C/2008/773



**Décision modifiant la décision d'aide humanitaire C(2010) 9725
ECHO/-WF/BUD/2010/03000**

Titre: Décision d'exécution de la Commission modifiant la Décision C (2010) 9725 de la Commission du 22/12/2010 relative au financement d'actions d'aide humanitaire d'urgence en Afrique de l'ouest sur le budget général de l'Union Européenne

Description: Aide humanitaire d'urgence dans le cadre de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire

Lieu d'intervention: Côte d'Ivoire, Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, Niger, Nigeria et Togo

Montant de la décision: 30.000.000 EUR

Numéro de référence de la décision: ECHO/-WF/BUD/2010/03000

1. Exposé des motifs

Justification de la modification

Une détérioration massive récente de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, avec notamment une recrudescence d'affrontements violents à Abidjan depuis le 24 février 2011 et l'extension du conflit armé à l'Ouest du pays, a entraîné des besoins supplémentaires et une dégradation soudaine de la situation humanitaire.

En Côte d'Ivoire, des déplacements supplémentaires de population sont reportés à l'Ouest et à Abidjan, les organisations humanitaires sur place estimant entre 250.000 et 300.000 les personnes déplacées dans le pays. Face à ces nouveaux déplacements de population, les besoins en abris temporaires et de biens de première nécessité augmentent rapidement et une aide d'urgence pour ces familles ainsi que celles qui les accueillent doit être rapidement mise en place à plus grande échelle. Le contexte sécuritaire actuel est ainsi extrêmement tendu et de plus en plus violent. Il fait craindre une nouvelle détérioration générale de la situation. La fluidité de ce contexte rend par ailleurs nécessaire un renforcement de la capacité des organisations humanitaires à suivre les mouvements de population, à évaluer leurs besoins et à mettre en place des réponses d'urgence mobiles et adaptées au contexte.

Le contexte est caractérisé, de surcroît, par une dégradation des conditions économiques et sanitaires, qui a des conséquences directes sur les conditions de vie des populations civiles. Une épidémie de choléra a éclaté en janvier 2011 à Abidjan, avec au 3 mars 509 cas recensés¹ parmi lesquels 12 décès, alors que la saison des pluies approche. Une épidémie de rougeole est également en cours dans le district sanitaire d'Adiaké (47 cas recensés). Les risques de propagation de ces épidémies sont élevés du fait de cette dégradation, de l'approche de la saison des pluies et d'une vulnérabilité accrue des populations en cas de déplacement ou d'affrontements. Sur le plan socio-économique les prix des produits frais continuent

¹ Source : Organisation mondiale de la Santé (OMS).

d'augmenter dans la capitale. Des ruptures d'approvisionnement sont reportées pour le gaz et le pétrole tandis que l'accès à des services essentiels comme la santé est perturbé par des difficultés matérielles et le départ du personnel qualifié dans certaines régions. Les coupures d'électricité deviennent plus fréquentes.

Au niveau de la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en denrées alimentaires fait face à de nombreuses difficultés. Le flux des produits entre le Nord et le Sud est significativement ralenti, les prix augmentent drastiquement depuis novembre 2010 et les sources de revenus sont affectées par le ralentissement économique et financier, entraînant une réduction du pouvoir d'achat des ménages. Par ailleurs, dans certains cas (suite à des affrontements armés notamment), les récoltes et stocks alimentaires ont été perdus et la disponibilité des semences diminuée. La période de soudure sera ainsi plus précoce et plus longue que les années précédentes et la campagne agricole de 2011 déjà menacée. La sécurité alimentaire des ménages les plus vulnérables commence à se détériorer alors que peu de programmes nutritionnels et de sécurité alimentaire sont en place pour le moment.

Dans les pays limitrophes, 80.000 réfugiés ont été enregistrés au Libéria depuis janvier 2011² ou sont encore en cours d'enregistrement, principalement dans la région de Nimba, vers laquelle des affrontements récents dans l'ouest de la Côte d'Ivoire est en train d'entraîner l'arrivée d'une nouvelle vague de personnes, à raison de jusqu'à parfois plusieurs milliers de nouveaux réfugiés chaque jour. Des régions jusqu'ici relativement épargnées, comme le Grand Gedeh, commencent à recevoir des réfugiés. Au total, la population réfugiée au Liberia est estimée actuellement à 80.000 personnes, alors que la réponse humanitaire se met lentement en place et que seulement 500 personnes ont été relocalisées dans un camp d'accueil à ce jour. L'arrivée de réfugiés dans les autres pays avoisinants est plus limitée mais augmente de manière constante et pourrait évoluer rapidement en cas d'affrontements plus généralisés en Côte d'Ivoire. Des pays additionnels ont commencé à recevoir des réfugiés, comme par exemple le Togo, le Niger et le Nigeria qui doivent maintenant mettre en place une réponse d'urgence.

Le nombre total de déplacés internes et de réfugiés se monte ainsi à environ 350.000 personnes. La décision d'urgence de 5.000.000 EUR adoptée le 22 décembre 2010, qui avait été conçue pour répondre à ce nombre maximum de personnes déplacées, ne permet plus de répondre aux besoins, tout compte fait des contributions des autres bailleurs et compte tenu du budget disponible.

2. Modifications proposées

Dans le cadre de la présente modification il est proposé d'allouer 25.000.000 EUR supplémentaires à la décision (article budgétaire 23 02 01) portant ainsi son montant à 30.000.000 EUR et d'ajouter le Togo, le Niger et le Nigeria aux pays couverts par cette décision (Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria et Mali).

² Source : Haut-commissariat aux Réfugiés - UNHCR (chiffre publié le 25 février 2011).

Annexe 1 - Matrice de synthèse de la décision (tableau)

| Objectif principal : Sauver, préserver des vies et réduire les souffrances des populations touchées par les violences post-électorales en Côte d'Ivoire | | | | |
|--|---|---|--|--|
| Objectif spécifique | Montant alloué par objectif spécifique (EUR) | Région géographique de l'action | Activités | Partenaires potentiels³ |
| Fournir une aide multisectorielle aux victimes de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire et aux réfugiés dans les pays limitrophes (Burkina Faso, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria et Togo) et soutenir les activités de préparation | 30.000.000 | Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Libéria, Mali, Niger, Nigeria et Togo | Fourniture d'aide humanitaire en nourriture et sécurité alimentaire, eau, abri, protection, santé, besoins en petit matériel non-alimentaire et soutien logistique | <p><u>Gestion centralisée directe</u> ACF-FRA, ACH-ESP, ACTIONAID, ADRA-DEU, ADRA-DK, CARE-FR, CHRISTIAN AID-UK, CISV, CONCERN UNIVERSAL, CONCERN WORLDWIDE, CROIX-ROUGE-BEL, CROIX-ROUGE-ESP, CROIX-ROUGE-FRA, DRC, GVC, HELP, HOPE'87, INTERMON, MDM-FRA, MDM-B, MERLIN, MSF-BEL, MSF-CHE, MSF-FRA, MSF-NLD, NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL, OXFAM-UK, PLAN INTERNATIONAL UK, SAVE THE CHILDREN-UK, SOLIDARITES, TERRE DES HOMMES-CHE, WORLD VISION-UK, ZOA.</p> <p><u>Gestion conjointe :</u> FAO, ICRC-CICR, IFRC-FICR, IOM, OCHA, UNCHS-HABITAT, UNDP-PNUD, UNFPA, UNHCR, UNICEF, WFP-PAM, WHO</p> |
| TOTAL | 30.000.000 | | | |

³ ACCION CONTRA EL HAMBRE (ESP), ACTION CONTRE LA FAIM (FR), ACTIONAID, ADRA DEUTSCHLAND E.V., ADVENTIST DEVELOPMENT AND RELIEF AGENCY - DENMARK, ARTSEN ZONDER GRENZEN (NLD), BELGISCHE RODE KRUIS/CROIX ROUGE DE BELGIQUE (BEL), CARE FRANCE (FR), CHRISTIAN AID (GBR), COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR), COMUNITA'IMPEGNO SERVIZIO VOLONTARIATO, CONCERN UNIVERSAL (GBR), CONCERN WORLDWIDE (IRL), CROIX-ROUGE FRANCAISE, CRUZ ROJA ESPAÑOLA (E), DANSK FLYGTNINGEHAELP, FEDERATION INTERNATIONALE DES SOCIETES DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT ROUGE, GRUPPO DI VOLONTARIATO CIVILE (ITA), HELP- HILFE ZUR SELBSTHILFE E.V. (DEU), HOPE'87 - HUNDREDS OF ORIGINAL PROJECTS FOR EMPLOYMENT, INTERMON OXFAM (E), INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR MIGRATION (INT), MEDECINS DU MONDE, MEDECINS DU MONDE - DOKTERS VAN DE WERELD, MEDECINS SANS FRONTIERES (F), MEDECINS SANS FRONTIERES-SUISSE (CH), MEDECINS SANS FRONTIERES BELGIQUE/ARTSEN ZONDER GRENZEN BELGIE (BEL), MEDICAL EMERGENCY RELIEF INTERNATIONAL (GBR), NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL (NOR), OXFAM (GB), PLAN INTERNATIONAL (UK), SOLIDARITES (FR), TERRE DES HOMMES-CHE, THE SAVE THE CHILDREN FUND (GBR), UNICEF, UNITED NATIONS - FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION, UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES - BELGIUM, UNITED NATIONS POPULATION FUND, UNITED NATIONS OFFICE FOR THE COORDINATION OF HUMANITARIAN AFFAIRS, UNITED NATIONS HUMAN SETTLEMENTS PROGRAMME, WORLD FOOD PROGRAM, WORLD HEALTH ORGANISATION - ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, WORLD VISION - UK ZOA-VLUCHTELINGENZORG.